



EXAMEN DE PRÉQUALIFICATION EN ENQUÊTES

Lors des travaux pour la négociation de la politique de gestion EMP.PLAC.-31, l'employeur nous a annoncé qu'il mettait fin à l'examen de préqualification en enquêtes. Donc, ce préalable ne sera plus nécessaire pour accéder aux entrevues d'enquête, ou lors d'un prêt aux enquêtes. L'ancienneté sera le seul critère pour déterminer l'appel de candidatures comme présentement...

Mathieu Sauvageau

Vice-président aux Ressources humaines